DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 13 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Absents : Madame LENOEL, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur TREFOUX

24-080 CONVENTION AVEC L'ADAJ POUR LES CHANTIERS D'INSERTION POUR LA PEINTURE D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE ET DE TOILETTES PUBLIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'ADAJ est une association déclarée à but non lucratif, régie par la loi 1901, dédiée à l'animation sociale de proximité ouvert à tous les habitants, afin d'améliorer leur quotidien en proposant des activités et services correspondant à chacun et en accompagnant les initiatives locales.

La commune souhaite signer une convention avec l'ADAJ dont les objectifs éducatifs et partenariaux à destination des jeunes leur permettront de bénéficier d'un chantier éducatif.

Les travaux consisteront à la rénovation de peinture sur le poste de transformation électrique situé rue de Verdun, en prenant en considération les plans d'intervention fournis par ENEDIS, et les toilettes publiques attenantes. Ce chantier consiste à mobiliser des groupes de 2 à 3 jeunes accompagné d'un éducateur, à hauteur de 6 heures de travail par jour, et d'un maximum de 30 heures par semaine par jeune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'ADAJ de Douvres la Délivrande pour la mise en place d'un chantier éducatif dans le cadre de la rénovation de peinture du transformateur électrique et de toilettes publiques.

VOTE : POUR : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20240919-24-080-DE
Date de télétransmission : 25/09/2024
Date de réception préfecture : 25/09/2024